

TRANSPORT SCOLAIRE

Entre les écoles La Rouvière - Montignargues, le transport des élèves peut être assuré par l'autocar mis à la disposition des élèves par la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, inscription annuelle obligatoire auprès de Tango sur la plateforme www.tangobus.fr en suivant les instructions.

Le présent règlement a pour but de fixer les conditions devant permettre aux élèves utilisateurs des services de transports scolaires Montignargues - La Rouvière d'en tirer un meilleur profit et de prévenir les accidents en diminuant les causes les plus ordinaires.

Il est fondé sur le respect des droits et devoirs de chacun (élèves, parents, transporteurs, personnels, membres du syndicat) et sur le respect des personnes et des biens.

REGLEMENT GENERAL :

Pour la sécurité de votre enfant, il est nécessaire de respecter le **règlement intérieur sur www.tangobus.fr** relatif au transport. Tout manquement au règlement sera signalé immédiatement au service des transports. Lors de la montée et de la descente, les élèves doivent se mettre en rang, sans chahuter et sans gêner le déplacement des autres élèves. Les élèves et les familles prennent connaissance des informations et du règlement complet de ce service des transports publics sur la même plateforme (www.tangobus.fr).

Si exceptionnellement un enfant doit être récupéré sur les temps méridiens, nous vous demandons de vous rapprocher de l'agent dans le bus et de signer une décharge.

CARTE DE TRANSPORT :

Pour accéder au car chaque élève du regroupement doit être muni d'une carte de transport ou d'un ticket. Cette carte personnelle devra être validée sur le lecteur électronique ou le ticket composté à chaque montée.

Les cartes des **élèves des maternelles** sont gérées par l'accompagnatrice du transport.

Les élèves de primaire sont tenus de présenter leurs cartes à la montée dans le bus.

POINTS D'ARRÊTS :

Les élèves utilisateurs du service doivent attendre, monter et descendre de l'autocar **uniquement aux**

points d'arrêts fixés par l'organisateur, l'attente se fait dans l'abribus et aux heures de sorties, derrière les barrières prévues à cet effet.

Pour MONTIGNARGUES : Abribus école, chemin des Bessons.

Pour LA ROUVIERE : devant l'école, chemin des Combes.

Attention : Attendre que le car se soit éloigné avant de traverser la route (application des règles de sécurité)

Rappel aux parents : présenter son enfant à l'arrêt de bus au moins cinq minutes avant l'heure de départ, respecter le code de la route, respecter les zones de stationnements, le sens et les couloirs de circulation.

HORAIRES DE PASSAGE DU TRANSPORTEUR :

Lundi, Mardi, jeudi et vendredi
8h25 : départ de La Rouvière
8h40 : départ de Montignargues
12h00 : départ de La Rouvière
12h15 : départ de Montignargues
13h40 : départ de Montignargues
13h55 : départ de La Rouvière
16h45 : départ de Montignargues
17h00 : départ de la Rouvière

POUR LES ENFANTS DES MATERNELLES :

Les personnes accompagnatrices sont habilitées à prendre en charge des enfants de maternelle dans l'autocar qui effectue leur transport entre les deux communes du regroupement.

- Les parents ou tuteur communiquent une liste de personnes autorisées, par eux, à prendre en charge leur(s) enfant(s) scolarisé(s) en maternelle à la descente de l'autocar.

Si une personne est mineure, transmettre une décharge.

- à 12h15 les lundi, mardi, jeudi, vendredi, à Montignargues dans le cas où aucune personne autorisée ne serait à la descente de l'autocar, l'enfant sera conduit à l'école de La Rouvière au service cantine

- garderie par l'accompagnatrice.

**Remettre le dossier d'inscription complet à Laurence Oltra, école de La Rouvière : - fiche jointe,
- photocopie d'assurance.**

TRANSPORT SCOLAIRE

➤ **Carte de transport**, A la suite de votre inscription auprès de Transdev Nîmes Mobilité (www.tangobus.fr), la carte scolaire Tango de votre enfant vous sera délivrée.

Elle est **obligatoire** pour la prise en charge de votre enfant dans l'autocar scolaire dès le premier transport.

INSCRIPTION DE L'ENFANT :

Nom :

Prénom.....

Niveau :

Classe de M/Mme :

Ecole de :

RESPONSABLE LEGAL 1 :

(Nom, Prénom) :

Filiation :

Adresse :

Tél. :

Email :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

(Nom, Prénom) :

Filiation :

Adresse :

Tél. :

Email :

➤ Liste des personnes auxquelles mon enfant inscrit en maternelle peut être confié aux arrivées de l'autocar à :

(Nom et Prénom des personnes responsables)

1) Personnel et élus du Syndicat Intercommunal à Regroupement Scolaire La Rouvière – Montignargues chargé de l'accompagnement des enfants de maternelle à la montée, la descente et la surveillance durant les transports entre les deux écoles

2)

3)

4)

➤ Décharge de responsabilité pour les personnes mineures :

Autorise Nom Prénom mineur, à raccompagner mon enfant.

AUTORISATION PARENTALE à ma fille, mon fils, mon/ma pupille à utiliser le transport scolaire.

Je soussigné(e) : responsable de l'enfant désigné ci-dessus,

- Déclare inscrire mon enfant pour l'année scolaire,
- Atteste que mon enfant est garanti par une assurance
- Joindre une photocopie de l'attestation de la responsabilité civile des parents ou une attestation de l'assurance scolaire nom de la compagnie d'assurance :
numéro de la police d'assurance :
- Autorise le personnel accompagnant du transport à prévenir les services d'urgences au cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents
- Certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et de l'ensemble des informations contenues dans le document ci-dessus.

A le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »